



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(VELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ.

Absents excusés : Mme Lydie DUCHON pouvoir à Mme Sonia BRAU, M. Claude COUTON pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Kamel HAMZA pouvoir à Mme Olga KHALDI, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, M. Christophe CAPRONI pouvoir à M. Nicolas FARRÉ.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33

Réf : 2023/02/6 - OBJET : Convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mise en place d'une billetterie commune en ligne pour le Festival Electrochic 2023 prévu du 9 au 18 mars 2023.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022/05/7 du 18 mai 2022 par laquelle le conseil municipal a adopté l'actualisation des tarifs du service Culture Evénement pour 2022 avec effet à compter du 1^{er} juin 2022,

Vu la proposition de convention de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en vue de la mise en œuvre et de la gestion par ladite communauté d'une billetterie en ligne commune à tous les lieux de concerts à l'occasion de la 7^{ème} édition du « Festival Electrochic »,

Après avoir entendu l'exposé de Madame l'adjointe au Maire et délibéré,

DELIBERE

Article 1 : Décide à l'unanimité de conclure une convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mise en œuvre et la gestion par ladite communauté d'une billetterie en ligne commune à tous les lieux de concerts à l'occasion de la 7^{ème} édition du « Festival Electrochic » prévue du 9 au 18 mars 2023, comportant un concert le 11 mars au Case ô Arts.

Article 2 : Précise que cette vente en ligne de billet sur les sites billetweb.fr et shotgun.live/fr seront totalement gérées par la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, laquelle reversera à la commune pour le Case Ô Arts, par mandat administratif, à l'appui des formulaires justificatifs de recettes des sites billetweb.fr et shotgun.live/fr, l'intégralité des recettes perçues dans le cadre de la vente des billets en ligne pour sa programmation du 11 mars 2023.

Article 3 : Indique que les tarifs applicables sur les sites billetweb.fr et shotgun.live/fr en vertu de la délibération n° 2022/05/7 du 18 mai 2022 susvisée sont ceux indiqués dans le tableau figurant ci-dessous :

Plein Tarif	Tarif réduit
10,50 €	9,90 €

Article 4 : Rappelle que les tarifs nécessitant la présentation de documents justificatifs applicables en vente physique à la Boutique Culturelle, et le jour du concert au Case Ô Arts, en vertu de la délibération n° 2022/05/7 du 18 mai 2022 susvisée, sont ceux indiqués dans le tableau figurant ci-après :

Plein Tarif	Abonnement	Tarif réduit	Tarif pass jeunesse	Tarif défi action culturelle	Tarif groupe C.E Associations	Tarif groupe écoles (Collèges, Lycées)
10,50 €	8,40 €	9,90 €	5,25 €	4,70 €	9,40 €	6,30 €

Article 5 : Autorise le Maire à signer cette convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 15 FEV. 2023
et par publication en ligne le : 15 FEV. 2023

Saint-Cyr-l'École,
le : 15 FEV. 2023

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mise en place d'une billetterie commune en ligne pour le Festival Electrochic 2023

Date de transmission de l'acte : 15/02/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 15/02/2023

Numéro de l'acte : 2023-02-6 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20230213-2023-02-6-DE

Date de décision : 13/02/2023

Acte transmis par : Nathalie DELAFOY-GAUMONT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture